

MAIRIE DE PAU

—
ASSEMBLÉES
—

EXTRAIT

DES

**REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 25 novembre 2019 –
18 heures 00**

Date de la convocation : 19 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, M. Marc CABANE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Eric SAUBATTE, Mme Odile DENIS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER, Mme Geneviève PEDEUTOUR, M. Pascal BONIFACE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Michèle ETCHEVERRY, Mme Anne CASTERA, M. Jean-Michel DE PROYART, M. Alain VAUJANY, M. Gilbert DANAN, Mme Josy POUHEYTO, Mme Françoise MARTEEL, M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Claire BISOIRE, M. Hamid BARARA, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Pierre LAHORE, M. Eric NORMANDIN, Mme Marie MOULINIER, M. Julien CARLOS, M. André DUCHATEAU, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Jean-François MAISON, Mme Marie-Paule LAVERGNE, Mme Stéphanie MAZA

Étai(en)t représenté(es) :

Mme Françoise LESAGE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Marc CABANE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Chengjie PENE (pouvoir à Mme Josy POUHEYTO), Mme Pauline ROY (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Benjamin BOURGEOIS (pouvoir à Mme Claire BISOIRE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN, Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, M. Jérôme MARBOT, M. Pierre CHERET, Mme Leila KHERFALLAH

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

N° 32 PROJET DE CRÉATION DE ZAC SUR L'ÎLOT FAVRE - AVIS PORTANT SUR L'ÉTUDE D'IMPACT

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé l'intention de créer une Zone d'Aménagement Concertée sur l'îlot Favre ainsi que les objectifs poursuivis et les modalités de concertation afférentes.

Ce projet doit répondre pertinemment aux objectifs communautaires dans les domaines de l'aménagement urbain, du développement économique, de la mobilité et plus largement du développement durable. Il prévoit notamment la création de 43 586 m² environ de surface plancher à dominante tertiaire.

Compte tenu du programme prévisionnel de construction, le projet est soumis obligatoirement à évaluation environnementale au titre de la rubrique 39 de l'article R122-2 du code de l'environnement : « sont soumis à évaluation environnementale les travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m². »

Une étude d'impact a été réalisée par le cabinet Verdi. Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, cette dernière doit être transmise pour avis à la commune dans laquelle se situe le projet.

Considérant que la Commune dispose d'un délai de deux mois pour rendre son avis,

Considérant que la période de concertation a débuté le 12 avril 2019,

Considérant que le projet urbain Université-Technopole comprenant l'aménagement de l'îlot Favre a été approuvé par la conseil municipal en date du 19 décembre 2013,

Considérant que le projet d'aménagement de l'îlot Favre répond à la volonté municipale de renforcer son attractivité territoriale, de privilégier l'urbanisation à proximité du centre ville, de densifier le tissu urbain dans le corridor de Fébus tout en conservant son caractère de ville jardin,

Considérant que l'étude d'impact appréhende suffisamment les principaux enjeux environnementaux liés à ce projet concernant les déplacements et les nuisances associées, la préservation des habitats naturels, l'insertion paysagère, la gestion des eaux et les énergies renouvelables.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le dossier d'étude d'impact.

Délibéré page suivante

Après consultation de la Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Circulation – Déplacements - Espaces verts - Développement durable du 12 novembre 2019 et de la Commission Finances - Administration générale – Economie – Commerce – Tourisme - Numérique du 15 novembre 2019, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Émettre un avis favorable à l'étude d'impact, cette dernière n'appelant pas d'observations particulières ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à son exécution.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

**Le Maire
François BAYROU**